



Enfant et mère sans papier

Par **SCHARON**, le **18/02/2009** à **20:51**

Bonjourrrnrje suis stagiaire assistante sociale j'ai rencontrer une famille de nationalité camerounaise. la mère est en situation irrégulière venu en france avec un carte de séjour italienne. Madame a un fils né en france. Le père de l'enfant est également sans papier.
rrnrMon assistante sociale l'a orienté vers une association spécialisé dans les droits des étrangers pour ce qui concerne ses démarches de papier. rnrnCependant j'aimerais savoir si l'enfant ne pourrait pas bénéficier de la nationalité française étant né en france?? Et comment se fait il que madame ayant également la nationalité italienne ne peut elle pas obtenir la nationalité française????

Par **honoré**, le **20/02/2009** à **10:48**

l'enfant a quel age? si le père de l'enfant était né en france , l'enfant aurait eu la nationalité française dès sa naissance, mais l'enfant aura la nationalité française qu'à partir de l'age de 13 ans.
rrnrle nom du père de l'enfant est il mentionné sur l'acte de naissance de l'enfant?
rrnnpour la mère si elle veut obtenir la nationalité française, elle doit demander une naturalisation française, c'est une procédure de 2 ans.